



BNP PARIBAS



AGENCE À UNE PERSONNE & 3eme CONFINEMENT

07 avril 2021

LES ACTIONS DE LA CFDT

VOS REPRESENTANTS



CEDRIC
GRENIER

06 67 92 25 69



ALEXANDRA
GROLEAS

06 68 49 63 91



LAETITIA
GUICHARD

06 98 37 44 95



ALEXANDRE
BERTHELOT

06 98 37 54 31



CAROLINE
MELON

07 60 19 88 86



ISABELLE
VION

06 62 84 53 89



JEAN PIERRE
FEUTRY



MAGALI
FRAILLON



OLIVIER PIERSON



JULIE LEQUEUX

..... OUVERTURE D'AGENCE À UNE PERSONNE

Rappelons que l'Entreprise interprète un accord AFB pour ouvrir les agences à 1 seule personne, sans tenir compte de la charge de travail notamment, alors que l'accord le stipule clairement.

Vos élus CFDT sont donc intervenus auprès de l'Inspection du Travail afin d'obtenir des éléments clairs sur la possibilité offerte à l'Entreprise de mettre en application ce projet tel quel.

Suite à notre action et à la réponse de l'Inspection du Travail :

- La Direction a revu la copie et a **retiré certaines agences** initialement prévues dans ce dispositif.
- L'Entreprise **doit obtenir votre accord** avant de pouvoir mettre en place l'ouverture à 1 personne. Si dans une agence tous les salariés y sont opposés, l'ouverture à 1 ne sera donc pas possible !



Il est dommage que l'entreprise n'écoute pas vos et nos remontées et que le seul recours soit celui de l'Inspection du Travail. Soyez assuré qu'à chaque fois que cela s'avérera nécessaire vos élus CFDT n'hésiteront pas à employer tous les recours dont ils disposent **pour faire valoir VOS droits.**

L'accord AFB est en cours de renégociation, soyez assuré que la CFDT va œuvrer pour que cette « interprétation » ne soit plus possible, car votre sécurité est notre priorité.

CRISE SANITAIRE : 3eme CONFINEMENT COMMENT S'ORGANISER EN AVRIL ?

Qui aurait crû il y a un an qu'on « numérotait » les confinements ? Malheureusement nous en sommes bel et bien au 3eme confinement et nous commençons à en avoir l'habitude.

A chaque confinement ses règles et ces 4 prochaines semaines, c'est surtout la garde d'enfants qui pose problème (notre région n'étant pas impacté par un changement de date de vacances scolaires).



■ La Direction souhaite que vous privilégiez des solutions « alternatives » (au sein de la famille par exemple) ou poser des jours de congés si possible.

- Si ma présence au domicile est indispensable pour garder mon/mes enfant(s), je demande d'être mis en télétravail/travail à distance (même dégradé).
- En cas d'impossibilité de travail à distance/télétravail, je demande à mon manager une autorisation d'absence rémunérée.
- Les dates de congés peuvent être modifiées selon accord du manager.

Si vous rencontrez des difficultés contactez-nous !